

Clair  
de rue  
Clair  
de nuit

FESTIVAL  
DE MUSIQUE  
ET DES ARTS  
DE LA RUE



# MÉCÉNAT CULTUREL

## Le festival

Porté par la **Communauté de Communes du Pays de Barr**, le festival **Clair de Rue & Clair de Nuit** met en lumière, chaque année, **deux communes** sur les vingt que compte le Pays de Barr. Faire découvrir ce fabuleux territoire, entre vignoble, plaine et montagne, au travers d'un festival itinérant, c'est l'idée à l'origine de sa création en 2000. En 2021, le festival a franchi un nouveau cap en s'ouvrant aux **arts de la rue** et en devenant le festival Clair de Rue & et Clair de Nuit.

Chaque année désormais, Clair de Rue ouvrira le bal des réjouissances l'avant-dernier week-end de juillet, le temps d'un dimanche. Clair de Nuit prendra le relais le week-end suivant avec des **propositions musicales riches et éclectiques** trois soirs d'affilée sans oublier la programmation off du dimanche après-midi.

## Des valeurs fortes

**Culture pour tous** : parti pris fort de la collectivité organisatrice, l'accès libre a été généralisé en 2015.

**Fédérateur** : le festival rassemble autour de lui les forces vives du territoire : structures organisatrices, associations et leurs bénévoles, entreprises locales... C'est la conjugaison de toutes ces énergies qui rend le festival possible et qui renforce notre capacité à agir ensemble.

**Partage** : le festival, ce sont surtout des beaux moments de partage entre le public, les artistes, les organisateurs, les bénévoles, les prestataires et les mécènes. C'est vivre une expérience enrichissante et renforcer les liens que nous lient.

## Un public toujours au rendez-vous

Le festival **touche un très large public**, de tous âges et profils socio-professionnels. On y vient en famille, parfois trois générations, entre amis ou voisins, de tout le Bas-Rhin. Les vacanciers apprécient cette occasion de découvrir des artistes, des sites exceptionnels, et d'échanger avec les habitants dans une atmosphère chaleureuse. En **plein essor ces dernières années**, sa fréquentation n'a fait que croître ! Une cote d'amour qui grandit parmi le public, la presse et les artistes. Le festival diffuse son énergie au-delà du Pays de Barr, puisque **48% de ses visiteurs viennent des villes et villages limitrophes mais aussi de toute l'Alsace.**



## Votre entreprise, partenaire du festival

Parce que ces valeurs de partage et d'ouverture sont aussi celles de votre entreprise, nous vous proposons d'associer votre image à l'énergie positive de ce festival à la notoriété grandissante.

- Prenez part à l'action de la Collectivité
- Devenez acteur du développement d'un territoire porteur
- Associez votre enseigne à l'attractivité du Pays de Barr
- Participez concrètement à l'animation culturelle du centre Alsace
- Investissez dans des valeurs positives
- Faites rayonner votre marque
- Affirmez vos valeurs d'entreprise citoyenne engagée dans une vision d'avenir auprès de vos salariés, partenaires et clients

## Le mécénat culturel

La Loi Aillagon du 1er Août 2003 relative au mécénat, aux associations et fondations, permet à une entreprise de soutenir les actions culturelles par un don. Le don peut être numéraire (financier), en nature (apport de l'entreprise valorisé au prix de revient ou à la valeur nette comptable) ou en compétence (mise à disposition de main d'oeuvre considérant l'ensemble des coûts salariaux).

Mesures fiscales avantageuses et contreparties : **l'entreprise donatrice bénéficie d'une réduction fiscale de 60% de la valeur de son don, pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT (article 238 bis du Code Général des Impôts).** En plus des avantages fiscaux, le donateur a droit à une légère contrepartie qui ne doit pas dépasser 25% de la valeur du don.

## Comment devenir partenaire

En envoyant le formulaire de don joint ainsi que les pièces demandées à [communication@paysdebarr.fr](mailto:communication@paysdebarr.fr)  
A réception, nous vous adresserons la convention de partenariat à nous retourner signée, accompagnée du règlement par chèque ou d'une preuve de virement à l'ordre du Trésor Public de Sélestat. Par la suite, nous vous transmettrons le reçu fiscal vous permettant de procéder à la déduction d'impôt de votre don. Selon la formule retenue, nous vous proposons une visibilité dans la communication du festival et une invitation aux inaugurations.

## Moyen de contact

Violette LAMANT  
Responsable du Pôle Promotion  
et Développement du Territoire  
[communication@paysdebarr.fr](mailto:communication@paysdebarr.fr)  
03 88 58 52 25

Convivial | Fédérateur | Partage | Itinérant | Arts de la rue | Musiques actuelles | Culture pour tous



## DONATEUR

## ACCOMPAGNATEUR

## BIENFAITEUR

## FONDATEUR

### Montant du don

à partir de  
**500 €**

à partir de  
**1 500 €**

à partir de  
**3 000 €**

à partir de  
**5 000 €**

*Contribution nette après réduction d'impôt\**

200 €

600 €

1 200 €

2 000 €

## ACCÈS AU FESTIVAL

Invitation aux inaugurations

•

•

•

•

## VISIBILITÉ GLOBALE

*Votre logo sur*

La page « devenir mécène » du site internet du festival

•

•

•

•

La banderole signalétique

•

•

•

Le programme du festival

•

•

•

L'affiche du festival

•

•

La page d'accueil du site du festival

•

•

Une publication sur nos réseaux sociaux

•

•

Notre bannière Facebook

•

## VISIBILITÉ SUR LE FESTIVAL

Citation lors des inaugurations

•

•

•

•

L'entrée du festival (Roll-Up, Beach Flag) à fournir par vos soins

•

•

•

Jupe de scène & Mur Hop Up

•

•

•

Multi-citations au micro sur scène les 3 soirs de Clair de Nuit

•

•

## AUTRES AVANTAGES

Entrées au Centre d'Interprétation du Patrimoine d'Andlau

10 entrées

15 entrées & une  
visite guidée

\* Tout don effectué ouvre droit en France à une réduction d'impôt sur le revenu ou les sociétés égale à 60 % de son montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. Si ce plafond est dépassé, il est reportable sur les cinq années suivant le versement.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2022

## Coordonnées

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_, en sa qualité de : \_\_\_\_\_

Adresse mail du représentant : \_\_\_\_\_ (pour l'envoi des invitations)

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de SIRET : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la personne en charge du mécénat : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ (pour le suivi de mécénat)

Téléphone : \_\_\_\_\_ (pour le suivi de mécénat)

## Soutien 2022

En numéraire

En nature

Donateur

Bienfaiteur

Accompagnateur

Fondateur

## Règlement

Choisissez le mode de règlement qui vous convient :

### Virement bancaire

IBAN : FR28 3000 1007 94G6 7200 0000 036

BIC : BDFEFRPPCCT

Référence : Mécénat festival Clair de Rue & Clair de Nuit 2022

### Chèque bancaire

Nous vous remercions de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de du Trésor Public de Sélestat et de le renvoyer, accompagné de ce bulletin complété à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Barr  
57 rue de la Kirneck - BP 40074  
67142 BARR

## Pièces à joindre

- Logo de bonne qualité au format vectoriel, JPEG, PNG
- Formulaire de don
- Chèque ou preuve de virement

Merci de retourner ce document complété à Violette LAMANT [communication@paysdebarr.fr](mailto:communication@paysdebarr.fr)  
Communauté de Communes du Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP 40074 - 67142 BARR Cedex  
À réception de cette confirmation, une convention sera établie.

La convention est à nous retourner signée et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.  
Par la suite, nous vous adresserons le reçu fiscal vous permettant de procéder à la déduction d'impôt.

